

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de Fort de
France

Arrêté du 16 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de Fort de France

N° NOR : JUSB2317765S

Le président de la cour d'appel, Monsieur Laurent SABATIER,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de Fort de France pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical départemental de Fort de France.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical de Fort de France, les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	MOUSTIN Jacques

2	PINCEMIN Catherine
3	FEHER Angélique
4	NGUYEN Cindy
5	PILARCZYK Adrien
6	CAUMARTIN Marie-Laetitia
7	DRAILLINE Delphine

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le premier président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fort de France, le 16 juin 2023

Monsieur le président du CSA

Laurent SABATIER

